

9ème Trophée de Païta

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Organisation

Le tournoi appelé « 9ème Trophée de Païta » est organisé par LE ROC PAITA

Le responsable de l'organisation est Mr Mathieu Galois (85 17 68).

Mail : leroc.echecs@gmail.com

Article 2 : Homologation

Cette compétition de type « tournoi open » FIDE Rapide est homologuée par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) auprès de la FIDE (Fédération Internationale des Echecs).

Elle se joue en 9 rondes de 0h10 + 5"/coup et s'ouvre à tout joueur. La prise de la licence B est obligatoire. Elle donnera droit à un classement ELO Fide Rapide.

Article 3 : Arbitrage

L'arbitre est Erick Mouret (A07840 Arbitre Fédéral Elite 2).

L'arbitre assistant est Nicolas Douyère (L56615).

Article 4 : Inscription et pointage

Pré-inscription par formulaire (forms) ou téléphone au 85 17 68 avant le 13/09/2024 à Minuit.

Tarif : 1000f pour les jeunes, 1500 pour les adultes, 500f pour les boursiers.

Article 5 : Appariements

Les appariements informatisés sont réalisés au système suisse intégral.

L'arbitre est assisté du programme informatique d'appariements Papi (d'Erick Mouret).

Inscription et paiement sur place le 14 septembre 2024 de 8h00 à 8h30.

Début des parties à 9h00

Le pointage est obligatoire pour tout joueur de 8h00 à 8h30. Seuls les joueurs qui se sont présentés à l'organisateur pour le pointage et qui ont réglé leur inscription seront appariés pour la première ronde.

Article 6 : Déroulement du Trophée.

Contrôle des présents et paiements inscription : 14 septembre 2024 de 8h00 à 8h30.

- Ronde 1 : 9h00
- Ronde 2 : 9h45
- Ronde 3 : 10h30
- Ronde 4 : 11h15
- **PAUSE**
- Ronde 5 : 13h00
- Ronde 6 : 13h45
- Ronde 7 : 14h30
- Ronde 8 : 15h15
- Ronde 9 : 16h00

REMISE DES PRIX : 17h00

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

Article 7 : Cadence et consignes de partie.

0h10 + 5 sec/coup par joueur.

Consignes.

La partie sera perdue par forfait au bout de 10 minutes après le départ de la ronde. En cas de forfait par cas de force majeure imprévisible, on considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné la compétition, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

- L'organisateur (85 17 68) devra être prévenu à ce titre.
- Les téléphones portables ou tout autre appareil électronique doivent être éteints dans la salle de jeu. La partie sera perdue pour le joueur dont un appareil aura émis une sonnerie quelconque.
- A la fin de la partie, les pièces sont remises en place sur l'échiquier et la pendule éteinte.
- Le joueur vainqueur annonce le résultat à la table d'arbitrage
- En cas de partie nulle, le joueur ayant eu les « blancs » se charge d'annoncer le résultat.
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la zone de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans l'autorisation de l'arbitre.
- Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il lui est formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. En outre, toute discussion, lecture suspecte, consultation de tiers ou d'ordinateur... est formellement interdite sous peine d'exclusion de la compétition, avec éventuellement demande de sanction auprès de la F.F.E.
- Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans un rapport technique.

Article 8 : Notation

- La notation n'est pas obligatoire pour les parties à cadence rapide et blitz.
- L'article A.5 s'applique à ce tournoi.

Article 9 : Comportement des joueurs.

- **Toute contestation de la décision de l'arbitre est interdite durant le tournoi, le recours se fera par écrit et sera transmis à la Direction Nationale de l'Arbitrage.**
- Il est formellement interdit de fumer dans la salle de compétition.
- Les analyses n'y sont pas autorisées. Une autre salle est réservée à cet effet.
- Les discussions entre joueurs peuvent gêner les participants et de plus être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.
- Les lecteurs MP3, ordinateurs, ou tout autre appareil électronique de jeux sont interdits dans la salle de jeu.
- Deux avertissements oraux entraînent l'exclusion immédiate du tournoi.
- **L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout perturbateur**

Article 10 : Classement – Prix .

- Le classement est fait après calcul du total cumulé (nombre de points marqués).
- Les ex aequo sont départagés dans l'ordre, par le Sonneborn-berger, par le Buchholz et la Performance.
- Les prix ne sont pas cumulables et calculés selon la place.

Un départage par Armageddon se fera pour le vainqueur en cas d'égalité à la fin du tournoi.

L'organisateur est seul juge des modalités d'attribution des prix. Ceux-ci ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents (ou représentés) lors de la cérémonie de clôture.

Article 11 : Litige.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir par écrit la commission d'appel sportif de la F.F.E.

L'arbitre assistant
Nicolas DOUYERE